

Il est grand temps de passer à l'action

vendredi 4 mars 2022

La Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) a été adoptée en 2006. En 2014, elle a été ratifiée par la Suisse. En mars 2022, sa mise en œuvre sera examinée. La Société suisse SEP partage l'analyse d'Inclusion Handicap, l'association faîtière des organisations de personnes handicapées en Suisse, et considère que de nombreux obstacles à la mise en œuvre de la CDPH subsistent encore en Suisse. Une grande action aura lieu le 9 mars prochain à Berne afin d'attirer l'attention sur cette situation.

Qu'est-ce que la CDPH?

La Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) a été adoptée le 13 décembre 2006 à New York par l'Assemblée générale des Nations Unies. En Suisse, elle est en vigueur depuis 2014. En signant la CDPH, les États parties s'engagent à promouvoir une société inclusive. La CDPH a été élaborée en étroite collaboration avec les personnes en situation de handicap. Elle contient aussi bien des droits civils et politiques que des droits économiques, sociaux et culturels; son champ d'application comprend par exemple le droit à l'accessibilité, à l'autonomie et à l'information. La Convention relative aux droits des personnes handicapées est un facteur essentiel pour l'accès égalitaire et autonome des personnes handicapées à la vie en société. La CDPH a pour objectif de promouvoir, de protéger et d'assurer la pleine et égale jouissance de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales par l'ensemble des personnes handicapées, et de promouvoir le respect de leur dignité intrinsèque.

Bilan de la mise en œuvre et revendications

La Suisse a ratifié la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) en avril 2014. Par son adhésion, la Suisse s'est engagée à garantir l'inclusion, l'égalité et l'autodétermination des personnes en situation de handicap. En théorie, car la réalité est tout autre. En effet, de nombreux obstacles à la mise en œuvre de la CDPH subsistent. Des obstacles auxquels les personnes atteintes de SEP sont régulièrement confrontées au quotidien.

Inclusion Handicap demande par conséquent un véritable plan d'action en Suisse pour favoriser l'inclusion et le libre choix et assurer la mise en œuvre des droits des personnes en situation de handicap; un plan pour davantage d'inclusion, de participation, d'autodétermination et de protection contre la discrimination.

Le 9 mars

Les personnes en situation de handicap et leurs organisations comme Inclusion Handicap ne veulent pas attendre plus longtemps et appellent la Suisse à enfin passer à l'action. Il est temps d'agir! Concrètement: le 9 mars, à partir de 12h45 sur la place Waisenhausplatz à Berne, des personnes en situation de handicap, des experts et des spécialistes prendront la parole. Le but du [programme](#) est clair: sortir la Confédération et les cantons de leur torpeur.

Réveiller la Suisse

Au cas où les mots seuls ne suffiraient pas à réveiller la Suisse et à provoquer une réaction plus de 8 ans après la ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, une action de mobilisation très concrète sera organisée à partir de 14h. Les participants à la manifestation de Berne sont priés de venir avec des réveils, les plus bruyants possibles, en plus des banderoles et des pancartes prévues.

La Société suisse de la sclérose en plaques soutient l'action d'Inclusion Handicap et espère une forte participation à Berne pour sortir de l'inertie et réveiller la Suisse! Vous trouverez de plus amples informations sur la manifestation du 9 mars 2022 dans le dépliant.

» [Dépliant à télécharger](#)

Société suisse de la sclérose en plaques, rue du Simplon 3, CH-1006 Lausanne
Tél. 021 614 80 80 | info@sclerose-en-plaques.ch | www.sclerose-en-plaques.ch